



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 Décembre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Décembre 2016.

Présents : Mmes Marie-Claude LADANNE, Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Jeanne-Marie LEGOFFE et MM. Jean BORELLO, Daniel GAURIAT, Nicolas MALIN, Jérémie DUPIN,

Procuration : Monsieur Michel BLIN à Madame Marie Claude LADANNE

Absent excusé : Monsieur Patrick JACQ

Secrétaire de séance : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.

- **Approuve, à l'unanimité**, d'inscrire la somme de 68 € à l'article 73925 dont les crédits sont insuffisants concernant le versement au FPIC.

- **Approuve, à l'unanimité**, l'extension de l'éclairage public chemin du Bouchet pour une prise en charge à hauteur de 50 % du SE18. Le coût pour la commune sera de 5 842,55 €.

Le Conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ses travaux.

- **Approuve, à l'unanimité** :

- La création d'un service commun à compter du 1^{er} janvier 2017 pour :
 - > l'entretien des espaces verts,
 - > l'entretien des chemins communaux,
 - > le fleurissement,
 - > l'installation et entretien des illuminations de Noël.
- Le principe d'une convention avec la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher pour définir les dispositions et les modalités de fonctionnement du service commun.
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Communauté de communes et la commune membre ainsi que tout document relatif à ce dossier.

- **SMEA Lapan** :

Donne son accord, à l'unanimité, pour la mise en place des périmètres de protection sur les ressources en eau potable suivantes :

FORAGE F1 sur la commune de Lapan.

Ils seront établis par Déclaration d'utilité publique.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

TARIFS 2017 :

- **Décide, à l'unanimité**, de maintenir le tarif 2016 en 2017 pour la réservation de la salle des fêtes. *(ci-joint, tarif)*
- **Décide, à l'unanimité moins une voix**, de maintenir les tarifs de 2016 sauf pour les concessions cavurnes. *(ci-joint, tarif)*

Informations :

- Le remplacement des vitraux de l'Eglise a été réalisé suite à des actes de vandalismes.
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de rectification pour erreur matérielle de la carte communale de Lapan sera effectuée concernant une parcelle.
- Madame Marie-Claude PICHON est la nouvelle présidente (remplace Monsieur Jean-Marie PAVIOT) de l'ADM du canton de Chârost à St Florent sur Cher.
- **Fermeture de la Mairie** : du 17 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus.
Une permanence aura lieu le 31 décembre de 9h à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.
- **Les vœux du Maire** auront lieu le vendredi 20 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.